

*des Princes Ec.* Janvier 1759. 41

quelques hommes de blessés sur la *Pleyade*, mais légèrement, avec le Lieutenant qui la commandoit. Elle est revenue à *Toulon*, & on la désarme pour l'armer de nouveau avec la *Minerve* & la *Thetis* qui doivent remettre en mer.

II. L'Assemblée générale du Clergé ayant fini ses séances, les Députés eurent le 21. Novembre audience à *Versailles* avec les honneurs ordinaires & avec les cérémonies observées le 9. du mois précédent, lorsqu'ils rendirent leurs respects au Roi. Ils avoient à leur tête le Cardinal de Tavannes, Président de l'Assemblée. L'Archevêque de Toulouse porta la parole. Toutes les résolutions du Clergé de France dans son assemblée ont été conformes aux intentions du Roi, puisqu'il n'y a été question que d'acquiescer, comme elle l'a fait, aux demandes de Sa Majesté. Le rappel de l'Archevêque de Paris lui a été accordé. Mais ce Prélat refuse à présent de se rendre de son exil à son Château de *Conflans*, où il a eu la permission de revenir, à moins que toutes les Religieuses Hospitalières du Fauxbourg *Saint Marceau* à *Paris*, qui, comme on le sçait, ont pris parti dans les affaires Ecclésiastiques du tems, ne soient absolument dispersées dans des Couvents de Religieuses ou ailleurs. Il s'est clairement expliqué là-dessus, après avoir envoyé un Mémoire à l'Assemblée du Clergé contre l'Archevêque de Lyon, & sur lequel cette Assemblée a jugé, dans les circonstances où elle se trouvoit, de ne rendre aucune décision. Or, le Mémoire de l'Archevêque de Paris contient des plaintes sur la levée de l'interdit des Hospitalières de *Saint Marceau*, que celui de Lyon